



**ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE FANAF  
DU 09 AU 12 FEVRIER 2009 A YAMOOUSSOUKRO**

**RESOLUTIONS ADOPTEES**

\*\*\*\*\*

La Fédération des Sociétés d'Assurances de Droit National Africaines s'est réunie en Assemblée Générale Mixte du 09 au 12 Février 2009 à la Fondation Félix Houphouët BOIGNY pour la Paix de Yamoussoukro en République de Côte d'Ivoire et, a organisé en marge de sa session annuelle un Symposium sur « *La Contribution de l'Assurance à l'Emergence Economique de l'Afrique* ».

Les Délégués, qui se sont réjouis de l'atmosphère chaleureuse qui a prévalu tout au long de leurs travaux, ont adopté les Résolutions ci-dessous :

**I - RAPPORT D'ACTIVITES**

L'Assemblée Générale approuve le Rapport d'Activités pour l'exercice 2008 et félicite le Bureau Exécutif pour le travail accompli.

**II - PLAN D'ACTIONS**

L'Assemblée Générale, après un large débat, approuve le Plan d'Actions 2009-2011 du Bureau Exécutif et l'encourage à poursuivre ses actions en vue de relever les défis futurs.

**III - COMPTES DE L'EXERCICE**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports du Bureau Exécutif et du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2008, approuve lesdits comptes et donne quitus au Bureau Exécutif pour sa gestion dont les états financiers ont été certifiés par le cabinet KPMG.

#### **IV - SUBVENTIONS**

L'Assemblée Générale renouvelle la subvention d'un montant de Dix Millions (10 000 000 de francs CFA) de francs CFA à l'Institut International des Assurances de Yaoundé (I.I.A).

#### **V - BUDGET**

L'Assemblée Générale arrête le Budget de la FANAF en recettes et en dépenses à la somme de 500 700 000 de francs CFA (Cinq Cent Millions Sept Cent Mille francs CFA) et fixe la cotisation de chaque Société Membre à Un Million Sept Cent Quatre Vingt Mille de francs CFA (1 780 000 de francs CFA) payable au plus tard le 31 Mai 2009, sous peine de sanctions prévues dans le Règlement Intérieur de notre Fédération.

L'Assemblée Générale recommande à toutes les Sociétés membres de payer leurs cotisations avant le 31 Mai 2009 et d'adresser copie des justificatifs du paiement au Secrétariat Général en vue de l'établissement de leurs reçus.

#### **VI – MANDAT DU COMMISSARIAT AUX COMPTES ET DU CABINET COMPTABLE :**

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de deux ans les mandats du Cabinet Comptable CEBOC et du Commissaire aux Comptes KPMG. Les mandats desdits cabinets arriveront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'année 2010.

## **VII - ADHESION – SUSPENSION – DEMISSION – REINTEGRATION :**

### **1. Adhésions :**

L'Assemblée Générale a accepté, sous réserve du paiement des droits, les demandes d'adhésion des Sociétés suivantes :

- Africaine Vie du Bénin ;
- Saar Vie du Cameroun ;
- Nouvelle Alliance d'Assurances du Mali (NALLIAS) ;
- Zep-Re du Kenya ;
- Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal ;
- Askia Assurances du Sénégal ;
- Colina Assurances du Sénégal ;
- Compagnie Générale d'Assurances du Sénégal (C.G.A);
- Sonam Vie du Sénégal ;

### **2. Démissions et Perte de qualité de membres :**

#### **a) Démission :**

L'Assemblée Générale a accepté la demande de démission de la Société COMAR de Tunisie.

#### **b) Perte de qualité de membres :**

L'Assemblée Générale a pris acte de la perte de qualité de membre, suite au retrait, par l'Autorité de Tutelle, de la totalité des agréments des sociétés suivantes:

- Assurama du Cameroun ;
- Satellite Insurance du Cameroun ;
- African International Assurances de Côte d'Ivoire (A.I.A) ;

### 3. Suspension :

L'Assemblée Générale suspend jusqu'au paiement de leurs arriérés de cotisations, les Sociétés ci-dessous :

- CEA VIE de la Côte d'Ivoire ;
- Beneficial Life de la Côte d'Ivoire ;
- ARC du Congo Brazzaville.

### 4. Réintégration :

L'Assemblée Générale réintègre les Sociétés suivantes :

- COGEAR du Rwanda ;
- SAMIRIS du Cameroun ;
- MATCA Côte d'Ivoire ;
- STAMVIE Côte d'Ivoire ;
- SAAR du Cameroun.

### Statuts & Règlement Intérieur

L'Assemblée Générale Extraordinaire adopte les modifications apportées aux Statuts & Règlement Intérieur proposées par le Bureau Exécutif.

En marge de ses travaux, l'Assemblée Générale a organisé un symposium sur « *La Contribution de l'Assurance à l'Emergence Economique de l'Afrique* ».

A l'issue des ateliers de réflexion sur la micro assurance et le Takaful, les résolutions suivantes ont été prises :

#### 1. Sur la micro assurance :

A l'issue de débats, très fructueux et enrichissants, qui dénotent de l'intérêt des participants pour le sujet, l'Assemblée Générale a pris les résolutions et recommandations suivantes :

## **RESOLUTIONS**

- 1. L'Assemblée Générale décide la convocation avant l'Assemblée Générale prochaine des états généraux de la micro assurance en vue de proposer un cadre juridique et fiscal appropriés.

Dans cette optique, il est demandé à chaque marché d'initier une étude de sa population cible.

- 2. L'Assemblée Générale confie au Bureau Exécutif la mission de recherche, d'identification et d'implication des organismes pouvant accompagner les compagnies dans cette démarche.

- 3. L'Assemblée Générale décide la mise en place d'un groupe de travail chargé de réfléchir sur l'Assurance Agricole.

## **RECOMMANDATIONS**

L'Assemblée Générale recommande :

- En attendant les conclusions des états généraux, l'application de la réglementation actuelle avec souplesse en ce qui concerne la micro assurance pour ne pas dissuader les initiatives dans le domaine.

- L'organisation de séminaires de formation à la micro assurance et l'introduction d'un module dans ce domaine à L'I.I.A.

## **SUR LE TAKAFUL**

A l'issue des débats qui ont permis de faire connaître l'énorme potentiel du Takaful, l'Assemblée Générale prend la résolution suivante :

- La mise en place d'un groupe de travail chargé d'approfondir la réflexion sur la question.

### ASSEMBLEE GENERALE 2010

A l'invitation de la SONAS (Société Nationale d'Assurances) et sous réserve du respect du cahier des charges, l'Assemblée Générale de 2010 se tiendra en République Démocratique du Congo.

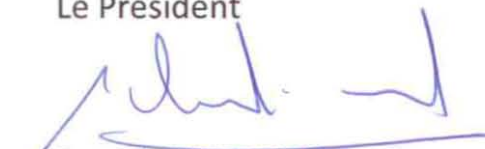
### MOTIONS

L'Assemblée Générale de la FANAF qui s'est tenue en session ordinaire & extraordinaire du 09 au 12 Février 2009 à la Fondation Félix Houphouët Boigny de la Paix à Yamoussoukro :

- La lecture d'une motion spéciale à l'adresse du Président de la République
- Réitère ses remerciements chaleureux au peuple Ivoirien
- Exprime sa profonde gratitude aux Assureurs et Intermédiaires Ivoiriens ainsi qu'à l'ensemble des Agents de communication pour leur contribution au bon déroulement et à la réussite des Assises de Yamoussoukro.

Fait à Yamoussoukro, le 12 Février 2009

Le Président



Protais AYANGMA

Le Rapporteur



DICOH Balamine